




Informations de base	
2023/2141(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2022: Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE) Subject 8.70.03.12 Decharge 2022	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		SARVAMAA Petri (EPP)	14/06/2023
			Rapporteur(e) fictif/fictive RÓNAI Sándor (S&D) CSEH Katalin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391 	

12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/03/2024	Vote en commission		
15/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0123/2024	
10/04/2024	Débat en plénière	CRE link	
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2141(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission	CONT/9/12916

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.507	11/01/2024	
Amendements déposés en commission		PE757.211	09/02/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0123/2024	15/03/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0266/2024	10/04/2024	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif complémentaire	06180/2024	12/03/2024		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2023)0391 	28/06/2023		
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0096/2023 JO C 000 27.10.2023, p. 0000	26/10/2023	

Décharge 2022: Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE)

2023/2141(DEC) - 10/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur de l'Agence d'appui à l'ORECE (Office ORECE) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune pour le même exercice.

Notant que la Cour des comptes indique avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Office pour l'exercice 2022 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 528 voix pour, 45 contre et 29 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales formulées dans la résolution sur l'exécution, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

États financiers de l'Agence

Le budget final adopté par l'Agence pour l'exercice 2022 s'élevait à **7.428.456 EUR**, soit une augmentation de 1,19% par rapport à 2021.

Budget et gestion financière

Le Parlement note avec satisfaction que les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2022 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,99% pour les crédits d'engagement du budget final adopté pour l'année, ce qui représente une augmentation de 0,02% par rapport à 2021. Le taux d'exécution du budget se situe dans le seuil de plus de 95% établi par le conseil d'administration. Le taux d'exécution des crédits de paiement était de 82,78%, soit une augmentation de 13,44% par rapport à 2021.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics et les contrôles internes.

Il a notamment souligné que :

- l'Agence a continué à fournir un soutien administratif et professionnel de haute qualité au conseil des régulateurs de l'ORECE, au réseau de contact de l'ORECE, aux comptes rendus publics, aux groupes de travail de l'ORECE, y compris les groupes de travail ad hoc, et au groupe consultatif de l'Office de l'ORECE;
- l'Agence a accueilli l'autorité ukrainienne de régulation des télécommunications (NCEC) en tant que membre sans droit de vote;
- en 2022, l'Agence a continué à utiliser les procédures interinstitutionnelles de passation de marchés et s'est jointe à sept procédures interinstitutionnelles de passation de marchés, ce qui a abouti à la conclusion de six contrats-cadres au cours de la période couverte par le rapport;
- l'Agence fonctionne depuis sa création avec des ressources humaines insuffisantes pour certains postes;
- au 31 décembre 2022, le tableau des effectifs comprenait 16 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (le même nombre de postes autorisés qu'en 2021);
- la numérisation des procédures devrait être accélérée;
- le conseil d'administration a adopté la stratégie antifraude 2023-2025 de l'Agence qui vise à améliorer la détection, la sanction et la prévention de la fraude et à contrer toute autre activité illégale susceptible d'affecter ses intérêts financiers;
- l'Agence a été félicitée pour avoir établi un cadre collaboratif afin de relever les défis de la connectivité et d'ouvrir la voie à l'harmonisation des réglementations ukrainiennes en matière de communications électroniques avec le cadre européen des télécommunications.